



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Innsbruck, le 10 septembre 2007

Marco Onida, Secrétaire général de la Convention alpine participe à la réunion « Initiative des Andes » en Argentine.

### **Le Secrétariat permanent de la Convention alpine soutient les pays andins lors de l'édification d'une plateforme sud-américaine de collaboration des pays andins.**

Sur initiative du gouvernement argentin et en collaboration avec des représentants de gouvernements de nombreux autres Etats andins ainsi que d'organisations internationales et non gouvernementales (NGO's), y compris le Secrétariat du Partenariat de la Montagne, une rencontre "Initiative des Andes" a eu lieu du 5 au 7 septembre 2007 à San Miguel de Tucúman en Argentine.

Le but de cette rencontre était de créer un instrument de coopération commun pour le développement durable de la région des Andes. Pour les organisateurs, la Convention alpine est un modèle applicable également dans les Andes. La réunion s'est conclue avec succès et a permis l'adoption de la « Déclaration de Tucúman », signée par les représentants des gouvernements d'Argentine, Bolivie, Colombie, Equateur, Perou et Venezuela.

Lors d'un exposé détaillé, le Secrétaire général de la Convention alpine Marco Onida a expliqué les débuts de la discussion pour une Convention alpine ainsi que son édification jusqu'à aujourd'hui. Il a également donné un aperçu de la discussion désormais actuelle dans les alpes, spécialement concernant les initiatives dans le domaine du changement climatique ainsi que l'intégration de la population.

Pour la Convention alpine, la collaboration internationale avec les autres régions de montagne est un apport important dans le cadre du Global Mountain Partnership. « Il s'agit surtout d'un échange d'expérience et d'une éventuelle collaboration future. La Convention alpine et la collaboration des pays alpins constituent un modèle, qui peut aussi être mise en œuvre dans d'autres régions de montagne » a souligné le Secrétaire général M. Onida. Dans ce sens, il existe déjà des coopérations avec plusieurs régions de montagne, entre autres a été signé à Kiev (Ukraine) en décembre 2006 un « Memorandum of Understanding » avec la Convention des Carpathes.

Si vous avez des questions, contactez svp:

Dr. Igor Roblek, Secrétariat permanent de la Convention alpine, tél.: 0043-512-588589-15;

Email: [igor.roblek@alpconv.org](mailto:igor.roblek@alpconv.org)